

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 12 AVRIL 2016

Nombre de conseillers

En exercice : 10
Présents : 9
Votants : 9

L'an deux mil seize, le douze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mmes Marion MAUFOUX, Brigitte GUICHARDOT, Bernadette MENUILLARD

Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN, Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mr Jean-Claude MARECHAL

Absents :

Date de convocation : 30/03/2016

Date d'affichage : 13/04/2016

A été élu(e) secrétaire de séance : Melle Marie-Pierre MASSY (secrétaire de mairie)

OBJET : APPROBATION ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste PELLEGRINI, 1^{er} adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2015 dressés par Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire, après s'être fait présenter les budgets primitifs et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite des comptes administratifs lesquels peuvent se résumer ainsi :

COMMUNE

	<u>RÉSULTAT 2015</u>	<u>RÉSULTAT CLÔTURE 2015</u>
FONCTIONNEMENT	+ 20 600.50 €	+ 79 543.43 €
INVESTISSEMENT	+ 2 853.87 €	- 40 262.94 €
TOTAL	+ 23 454.37 €	+ 39 280.49 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

	<u>RÉSULTAT 2015</u>	<u>RÉSULTAT CLÔTURE 2015</u>
FONCTIONNEMENT	- 973.33 €	+ 34 396.49 €
INVESTISSEMENT	+ 36 286.99 €	+ 31 324.41 €
TOTAL	+ 35 313.66 €	+ 65 720.90 €

- constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- arrête les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui s'est retiré et ne participe pas au vote, approuve par 8 voix pour et 0 voix contre, les comptes administratifs de la commune, de l'eau et de l'assainissement de l'exercice 2015.

OBJET : AFFECTATION DES RESULTATS 2015

COMMUNE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2015 a généré un excédent de fonctionnement de 20 600.50 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 58 942.93 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 79 543.43 €.

Le Conseil Municipal décide de les affecter comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement (c/1068) :40 262.94 €
- solde disponible :39 280.49 €
- affectation à l'excédent reporté (compte R002) :39 280.49 €

EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2015 a généré un déficit de fonctionnement de - 973.33 €. Considérant que les résultats antérieurs reportés sont de 35 369,82 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 34 396.49 €.

Le Conseil Municipal décide de les affecter comme suit :

- à l'apurement du déficit d'investissement de l'exercice :0.00 €
- solde disponible :34 396.49 €
- affectation à l'excédent reporté (compte R002) :34 396.49 €

OBJET : VOTE DES 3 TAXES COMMUNALES

A ce jour les taux des trois taxes sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 11,58 %
- Taxe sur le foncier bâti : 10,63 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 16,16 %

Monsieur le Maire propose que nous n'augmentions pas les taux. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de garder les taux inchangés.

OBJET : VOTE DU BUDGET COMMUNAL PRIMITIF 2016

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

Section FONCTIONNEMENT : 103 044.49 €
Section INVESTISSEMENT : 96 049.94 €

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2016

Après la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents le Budget Primitif assainissement qui s'équilibre en recettes et dépenses à :

Section EXPLOITATION : 50 433.49 €
Section INVESTISSEMENT : 66 207.41 €

OBJET : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENT D'ENTRETIEN

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de renouveler pour un an à compter du 01 mai 2016, le contrat de travail de Dominique LUSSIANA, en qualité d'Adjoint Technique 2^{ème} classe. Elle sera rémunérée sur la base du 4^{ème} échelon de l'échelle 3 de la Fonction Publique Territoriale, indice brut 343, majoré 324, pour un horaire hebdomadaire de 2 heures.

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2016

Le Conseil Municipal après délibération, décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Ecole élémentaire d'orgelet 50 Euros
- Association des Donneurs de sang 100 Euros
- Association scléroses en plaque 80 Euros
- Association sportive 50 Euros
- Club Bellevue 50 Euros

- Téléthon AFM	80 Euros
- Croix Rouge Française (épicerie sociale)	80 Euros
- Foyer Socio Educatif	75 Euros
- France Alzheimer (Halte Répit Orgelet)	100 Euros
- Foyer Rural pour le compte du Centre Léon Bérard	80 Euros
- Souvenir Français	50 Euros

OBJET : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION D'ORGELET.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 17 décembre 2015 décidant d'opter, à compter du 1^{er} janvier 2016 pour le régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 3 mars 2016 décidant de créer une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées selon les modalités suivantes :

- sa composition est fixée au nombre de 27 membres répartis comme suit : 3 représentants pour la commune d'Orgelet et 1 représentant pour les autres communes membres de la CCRO
- libre choix est laissé à chaque commune concernant les modalités de désignation de son ou de ses représentants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne Monsieur Jean-Marc BOILLETOT comme représentant à la CLECT

OBJET : RACCORDEMENT DE LA NOUVELLE BÂCHE DE STOCKAGE

La nouvelle bâche de stockage n'ayant pas pu être construite au même emplacement que l'ancienne, des travaux de raccordement avec le système de traitement de l'eau et la station de pompage, ainsi que des travaux d'équipement de celle-ci (échelle inox pour travaux de nettoyage et de contrôle, capot de fermeture), doivent être effectués.

Le Conseil Municipal, après délibération :

ACCEPTE le devis estimatif présenté par la société SOGEDO qui s'élève à la somme de 4 721.00 euros hors taxes,

SOLLICITE de la Direction Départementale Economie et Environnement du Conseil Général du Jura l'attribution d'une subvention,

SOLLICITE de l'Agence de l'Eau l'attribution d'une subvention,

PRECISE que le solde du financement de ces travaux sera inscrit au budget primitif 2016 de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme
Le Maire